



IIIe Session

Livre blanc

« Une contribution du parlement francophone des jeunes à la réalisation des principaux objectifs du cadre stratégique décennal arrêté par le X^{ème} Sommet de la Francophonie de Ouagadougou en 2005. »

Bruxelles, 4-9 juillet 2005

PRÉAMBULE

Les chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage ont adopté lors du sommet réuni à Ouagadougou le 26 et le 27 novembre 2004, un cadre stratégique décennal définissant des objectifs à long terme pour la Francophonie.

Les jeunes de l'espace francophone dont les représentants ont été réunis lors de la 3^{ème} session du Parlement francophone des Jeunes (P.F.J.) qui s'est tenu à Bruxelles du 4 au 9 juillet 2005 à l'occasion de la 31^{ème} session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (A.P.F.), ont pris connaissance de ce texte fondateur et décidé de s'attacher à faire valoir leur point de vue sur les quatre thèmes retenus par les quatre commissions parlementaires permanentes de l'A.P.F. :

- « Le rôle de la Francophonie et des parlements dans la promotion de la démocratie et des droits de l'Homme dans l'espace francophone » (commission politique) ;
- « Les enjeux pour les jeunes de la lutte contre le VIH/Sida » (commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles) ;
- « La participation des jeunes à la vie politique » (commission des affaires parlementaires) ;
- « Jeunesse, pauvreté et développement durable » (commission de la coopération et du développement).

Ils ont également tenu à se pencher sur le thème du prochain sommet de Bucarest « La Francophonie vers la société informationnelle et du savoir par l'éducation de tous » et souhaitent présenter leur contribution à l'occasion de ce Sommet.

COMMISSION POLITIQUE

LE RÔLE DE LA FRANCOPHONIE ET DES PARLEMENTS DANS LA PROMOTION DE LA DÉMOCRATIE ET DES DROITS DE L'HOMME DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

Rappelant l'urgence de la mise en application de la Charte du Jeune citoyen francophone pour le XXI^{ème} siècle et La Déclaration du Parlement francophone des jeunes sur le Développement, le Parlement francophone des jeunes formule le même vœu pour le présent Livre Blanc ;

Considérant qu'il est primordial que chaque personne humaine appelée à adopter une attitude respectueuse de la démocratie et des droits d'autrui voit ses propres droits effectivement appliqués dès son plus jeune âge ;

Considérant que tous les pays membres de la Francophonie ont ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989;

Attendu que dans de nombreuses régions de la Francophonie, les enfants sont incités et contraints à porter les armes;

Attendu que les femmes et les enfants, principales victimes des crises dans l'espace francophone, sont confrontés à des violences sexuelles et sévices de tous genres ;

Attendu que la scolarisation de nombreux enfants est gravement négligée ;

Ayant conscience que dans certains pays francophones les enfants ne connaissent ni leurs droits civiques ni leurs devoirs ;

Considérant les mécanismes internationaux institués en vue d'amener les Etats à régler pacifiquement leurs différends;

Mais constatant la récurrence des conflits, la corruption tolérée par des dirigeants, le manque d'indépendance de certaines institutions et les violations graves du maintien de la paix et de la sécurité.

Devant la persistance de prises de pouvoir par la force.

Le Parlement Francophone des Jeunes adopte les présentes recommandations et demande à l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie :

➤ **En matière d'éducation à la citoyenneté et aux droits de la personne :**

- Créer des parlements des enfants et des jeunes dans tous les pays membres de la Francophonie, dans le cadre des programmes de coopération parlementaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et demander que des crédits supplémentaires soient accordés à cet effet par l'Organisation internationale de la Francophonie. A cette fin, le PFJ propose comme date l'année 2009, dans la perspective de la 5^{ème} session du Parlement Francophone des Jeunes ;

- Mettre en place des ateliers et forums de formation sur les droits de la personne pour les jeunes ;
- Créer dans chaque Parlement national des jeunes un règlement adapté à sa situation concrète en vue d'assurer son autonomie politique ;
- Inviter une délégation de jeunes parlementaires francophones à assister aux travaux de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie ainsi qu'aux sessions nationales et régionales des sections de l'APF ;
- Accorder des crédits supplémentaires au Réseau des femmes parlementaires afin d'élargir leurs activités de sensibilisation aux droits des femmes au niveau des populations locales, tant dans les régions urbaines que rurales, tout en informant les femmes du contenu normatif de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF) ;
- Exposer la Convention des droits de l'enfant, afin que les femmes puissent exercer une action pédagogique auprès des enfants ;
- Inclure dès le niveau primaire, des cours de droits et de devoirs de la personne humaine ;
- Favoriser entre les différentes écoles de l'enseignement obligatoire ainsi que l'enseignement supérieur des pays membres de la Francophonie l'instauration ou le renforcement de la coopération grâce aux nouvelles technologies de l'information en vue d'une plus grande fluidité des échanges.

➤ **En matière de droits de la personne humaine de :**

- Exhorter avec insistance les pays membres de la Francophonie à ratifier et transposer dans leur législation nationale, s'ils ne l'ont déjà fait, les instruments internationaux relatifs aux Droits de la personne édictés dans le cadre des Nations Unies ;
- Signer le traité sur le commerce des armes dont l'éventuelle adoption est prévue pour 2006 ;
- Se positionner en tant que défenseur actif des principes généraux de droit international et des obligations qui en découlent afin que l'ensemble des peuples perçoivent le caractère contraignant de ce droit au même titre que le droit national ;
- Adopter au sein des Parlements nationaux des lois visant à assurer une transparence rigoureuse des décisions et processus judiciaires et administratifs;
- Renforcer le mécanisme de suivi du processus démocratique pré mais surtout post-électoral ;

- Diffuser à des heures de grande écoute appropriées à chaque pays des émissions d'information et d'actualités à l'image de celles de TV5 dans l'impartialité et le pluralisme des opinions ;
- Instituer un indicateur de développement démocratique établi sur le modèle de l'Indice de Développement Humain du Programme des Nations Unies pour le Développement permettant d'évaluer, selon des critères précis, la stabilité démocratique de chaque pays ;
- Mandater l'Union de la Presse Francophone et Reporters Sans Frontières pour la rédaction d'un rapport sur la liberté d'expression des médias dans l'espace francophone en vue d'une présentation devant le Sommet des chefs d'Etat à Bucarest et lors des Sommets suivants.

➤ **En matière d'actions des parlements (APF-PFJ) de :**

- Fournir un appui aux jeunes du PFJ afin qu'ils puissent présenter leurs attentes, leurs recommandations et, de manière générale, leurs réalisations devant leur parlement national respectif ;
- S'assurer que les textes produits par le PFJ soient diffusés, connus et pris en considération par toutes les instances de la Francophonie ;
- Présenter, à l'ouverture de chacune des sessions futures du PFJ, un rapport du suivi des activités et des recommandations exprimées précédemment par le PFJ et ce, dès la IVème session ;
- Permettre et apporter un soutien conséquent aux deux jeunes parlementaires représentant leur pays afin qu'ils se rendent dans les lieux propices à la rencontre de la jeunesse;
- Proposer que l'APF se penche sur la question du laxisme face au respect des valeurs éthiques dans la vie politique ;
- Multiplier d'une part, les interventions de la Francophonie sur la scène internationale et d'autre part, développer le partenariat avec les organisations régionales en vue d'accroître son poids politique ;
- S'assurer de la présence d'un nombre suffisant de moyens, notamment humains, chargés de faire appliquer le contenu de la Déclaration de Bamako ;
- Condamner très rapidement et avec fermeté, comme ce fut le cas dans la situation politique togolaise, les atteintes aux principes démocratiques contenus dans les textes adoptés par l'ensemble des membres de l'espace francophone ;
- Envoyer, en complément des sanctions telles que prévues dans le suivi de la Déclaration de Bamako, une pétition diffusée et médiatisée en vue d'une dénonciation plus large, signée par les parlementaires de l'APF et du PFJ, condamnant les comportements anti-démocratiques.

COMMISSION DE L'ÉDUCATION, DE LA COMMUNICATION ET DES AFFAIRES CULTURELLES

LES ENJEUX POUR LES JEUNES DE LA LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA

Rappelant que le VIH/Sida touche plus de 40 millions de personnes qui sont aujourd'hui infectées et que le nombre de malades progresse sans cesse sur tous les continents ;

Rappelant que le VIH/Sida affecte particulièrement les jeunes, qui contractent la majorité des nouvelles infections ;

Rappelant que le VIH/Sida met en situation d'extrême vulnérabilité un nombre croissant d'orphelins ;

Rappelant que le VIH/Sida a été considéré comme une menace à la paix et à la sécurité internationale par le Conseil de sécurité de l'ONU le 10 janvier 2000.

Considérant que la lutte contre le VIH/SIDA est indissociable de l'accès de tous les jeunes, et particulièrement des jeunes filles, à l'éducation, de l'application des droits de l'enfant, de l'éradication de la pauvreté, source de comportements à risques et obstacle structurel à l'efficacité des campagnes de prévention et des traitements, de la stabilité politique et la bonne gouvernance ainsi que de l'amélioration et du développement des structures sanitaires.

Soulignant que le VIH/SIDA a un impact destructeur sur le niveau de développement dans de nombreux pays francophones, déstabilise le tissu social et économique et menace les sociétés dans leur ensemble ;

Soucieux de la mise en place par les institutions de la Francophonie d'une stratégie de lutte globale ;

Alarmés par le désintérêt croissant de nombreux médias et gouvernements pour la pandémie et le relâchement de la prévention.

Le Parlement Francophone des Jeunes a adopté les recommandations suivantes et demande à l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie :

➤ **En matière de prévention de :**

- Demander aux gouvernements de la francophonie la mise en place généralisée de stratégies d'éducation par les pairs et un effort soutenu de formation de jeunes éducateurs ;
- Exhorter l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie à inciter les législateurs des pays francophones à rendre obligatoire la mise en place généralisée de cours d'éducation sexuelle et affective à un âge adapté à chaque contexte socioculturel ;

- Solliciter la mise en place et le renforcement de partenariats institutionnels entre les associations de jeunes et les différents Ministères concernés - notamment dans le domaine de la santé, de la jeunesse et des sports et de l'éducation - et un soutien financier plus important en faveur des initiatives prises par les jeunes en matière de prévention ;
- Exiger que la volonté politique de lutte contre le VIH/SIDA se concrétise partout par la mise en place rapide de campagnes médiatiques « chocs », à l'image de celles qui ont été lancées pour d'autres enjeux de société ;
- Demander aux représentants nationaux de mettre à disposition des jeunes des lieux de dialogue pour aborder le thème du VIH/SIDA et de la solidarité et d'encourager la création de parlements de jeunes pour débattre de ces enjeux ;
- Demander que la féminisation de la pandémie qui requiert des mesures adéquates telles que la diffusion généralisée des préservatifs féminins, guide les efforts de lutte contre le VIH/SIDA.

➤ **En matière de traitement des malades de :**

- Encourager les partenariats entre les organisations internationales, les ONG et les gouvernements pour la généralisation de l'accès aux anti-rétroviraux génériques, principalement dans les pays dits en voie de développement, et demande que la lutte pour un accès à moindre coût à ces traitements devienne une priorité ;
- Demander aux gouvernements la mise sur pied de centres de prévention, d'accueil et de dépistage anonymes, soulignant que le dépistage est indissociable de l'accès aux traitements ;
- Considérer que la santé doit primer sur la logique commerciale, et que ce principe doit guider les négociations internationales sur l'accès aux traitements ;
- Soutenir la déclaration de mars 2005 de l'Association Internationale des Maires Francophones, qui appelle à agir auprès des gouvernements pour qu'ils refusent ou remettent en cause tout accord commercial qui impose des clauses de propriété intellectuelle plus restrictives que celles adoptées à la conférence de l'Organisation mondiale du commerce à Doha ;
- Lutter contre la stigmatisation des personnes infectées ;
- Renforcer les législations pour lutter contre les discriminations envers les groupes marginalisés, que celles-ci découlent de l'origine raciale, du statut social ou de l'orientation sexuelle, afin d'éviter que leur exclusion mène à des comportements à risque ou freine leur accès aux traitements.

- Recommander au Secrétaire Général de la Francophonie de favoriser le respect des engagements nationaux et internationaux pris par les chefs d'Etat et de gouvernements en matière de lutte contre le Sida ;
- Demander aux Parlements membres de l'APF d'encourager les gouvernements à faire de la santé, et de la lutte contre le Sida en particulier, une priorité financière devant primer sur les dépenses militaires et de prestige ;
- Demander aux gouvernements de consacrer une part plus importante de leur budget à la recherche médicale, en particulier contre le VIH/SIDA et les IST, et à augmenter leurs contributions financières aux organisations internationales oeuvrant dans le domaine de la santé ;
- Encourager la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de l'A.P.F. et le Réseau des femmes parlementaires à poursuivre leurs efforts pour l'élaboration d'un cadre juridique concernant les droits des « orphelins et enfants vulnérables du VIH/SIDA » et à demander aux gouvernements de prendre les mesures adéquates à leur protection et prise en charge ;
- Demander aux différents opérateurs de la Francophonie d'unir leurs efforts et de veiller à un maximum de synergie dans la lutte contre le VIH/SIDA, notamment à travers le Réseau Parlementaire A.P.F. de lutte contre le Sida ;
- Demander au Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/SIDA de l'A.P.F. de tenir informé le Parlement francophone des Jeunes des actions menées en faveur des jeunes et de l'associer à ces actions d'informations ;
- Proposer au Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/SIDA de l'A.P.F. d'associer les jeunes à la création d'une brochure d'information tenant compte de la diversité culturelle de l'espace francophone et qui ferait l'objet d'une diffusion à grande échelle ;
- Encourager la coopération entre jeunes et adultes ;
- Rappeler aux jeunes qu'ils doivent être des acteurs essentiels de la lutte contre le Sida et adopter un comportement responsable devant ce danger permanent ;
- Encourager vivement les jeunes de l'espace francophone à agir pour devenir des forces de changement et faire évoluer les interprétations religieuses et les pesanteurs socioculturelles qui freinent la lutte contre le VIH/SIDA.

COMMISSION DES AFFAIRES PARLEMENTAIRES

LA PARTICIPATION DES JEUNES À LA VIE POLITIQUE

Constatant que l'espace politique est relativement réservé à une certaine catégorie de personnes ;

Constatant amèrement que la participation des jeunes à la vie politique est en crise dans la majorité de nos pays ;

Nous fondant sur la Charte du Jeune citoyen francophone du 21ème siècle adoptée le 10 juillet 2001 à Québec, précisément dans ses articles 21, 22 et 26 ;

Considérant que, Nous, les jeunes avons le droit et le devoir de prendre part à la vie politique de nos pays ;

Réalisant néanmoins que cette participation ne peut se faire sans l'aval et l'aide de la classe politique actuelle.

Le Parlement Francophone des Jeunes a adopté les recommandations suivantes et demande à l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie de :

- Permettre aux jeunes par l'éducation, l'information et la communication de s'impliquer dans la vie politique de leurs pays respectifs ;
- Créer et encourager les différentes structures soit au niveau associatif, soit au niveau politique, diffusant des informations politiques objectives ;
- Mettre en place un réseau pour les jeunes francophones impliqués dans la vie politique, au niveau national et international ayant pour but le partage d'expériences et d'idées ;
- Rendre effective la participation directe des jeunes à la vie politique par la création et l'appui de comités consultatifs de la jeunesse dont le rôle serait de diffuser l'opinion des jeunes et de les encourager à exercer leur droit de vote ;
- Permettre la libre expression des idées et opinions des jeunes, faire respecter leurs points de vue conformément aux principes démocratiques ;
- Eliminer toute forme de censure ou de moyens de pression qui sont autant d'entraves à l'expression libre et indépendante des jeunes, cause déterminante de leur désaffection de la chose publique ;
- Favoriser l'existence d'espaces d'expression et de réflexion qui ne souffrent d'aucune dénaturation lors de leur restitution ou diffusion ;
- Créer un poste de délégué politique issu du PFJ exprimant les aspirations et volontés politiques des jeunes francophones, veillant au suivi des engagements et faisant

rapport de façon périodique au PFJ ainsi qu'aux instances décisionnelles de la Francophonie.

Le Parlement Francophone des Jeunes s'engage à :

- Sensibiliser et responsabiliser les jeunes afin qu'ils s'impliquent dans la vie politique et la promotion des valeurs démocratiques ;
- Prendre position dès maintenant et mener des actions visant à une réelle participation politique et citoyenne ;
- Apprendre à écouter l'autre et à être les porte-parole fidèles de ceux que nous représentons, dans un esprit de compréhension, de tolérance et de respect des valeurs de l'autre.

COMMISSION DE LA COOPERATION ET DU DEVELOPPEMENT

JEUNESSE, PAUVRETÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Se félicitant avec enthousiasme de la « Déclaration au Parlement Francophone des Jeunes sur le Développement » du 9 Juillet 2003 à Niamey au Niger et de la « Charte du jeune citoyen francophone du 21^{ème} siècle » adoptée à Québec ;

Alarmés par le fait que, cinq ans après la Déclaration du Millénaire, trop peu d'améliorations par rapport aux objectifs déclarés semblent être réalisées ;

Constatant que la pauvreté est un phénomène complexe auquel sont confrontés les pays de la Francophonie ;

Considérant que la stratégie de développement durable assure une exploitation rationnelle des trois volets, environnemental, humain et social, économique et politique, sans hypothéquer la capacité de choix des générations futures ;

Rappelant aux Etats et aux organismes internationaux le respect de leurs engagements au nom de la solidarité et de l'avenir de la Francophonie ;

Le Parlement Francophone des Jeunes recommande que :

- Un suivi et un compte-rendu des actions entreprises suite à la charte du Jeune Citoyen Francophone et à la Déclaration de Niamey soient élaborés ;
- Un parlementaire de la précédente session du Parlement francophone des Jeunes assure la continuité des travaux dans chaque commission.

Il adopte les recommandations suivantes et demande à l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie :

➤ En matière d'éducation de :

- Assurer la prospérité des jeunes et combattre activement la pauvreté de manière durable par l'éducation formelle, familiale et toutes autres formes ;
- Garantir la protection du droit à l'éducation dans tous les pays de la Francophonie ;
- Adopter des mesures appropriées garantissant l'accès à l'éducation sans discrimination directe et indirecte, tout en insistant sur l'importance de l'insertion scolaire des jeunes filles et des personnes atteintes du SIDA ou d'un handicap physique et/ou mental ;
- Améliorer la qualité de l'enseignement en intégrant la problématique du développement durable dans le cursus scolaire dès le plus jeune âge ;

- Garantir par les Etats membres, au-delà du bénévolat, un financement adéquat à la réalisation de ces recommandations ;
- Insister sur l'importance de la sensibilisation de la population, notamment à travers les médias, tout en veillant au respect des mœurs et de la diversité culturelle.

➤ **En matière d'aide humanitaire de :**

- Proposer la création de centres de conseil indépendants dans les pays francophones afin de définir des priorités en matière d'aide humanitaire et en cas de désastres humanitaires ;
- Associer les représentants du parlement des jeunes du pays concerné aux actions coordonnées par les instances nationales, internationales et non gouvernementales ;
- Insister sur le caractère désintéressé de l'aide qui doit rester en outre indépendante de la politique ;
- Engager les Etats membres à réagir avec une grande rapidité aux situations de crises ;
- Créer des conditions favorables pour la réalisation de l'autosuffisance, de l'autofinancement et de l'autogestion ;
- Instaurer des mécanismes de suivi de l'aide, afin de s'assurer que les populations concernées en bénéficient réellement.

➤ **En matière des Droits de l'Homme de :**

- Renforcer au sein de l'O.I.F. le rôle de la Délégation aux Droits de l'Homme et la démocratie ;
- Recommander que les parlements nationaux exercent leur rôle de contrôle sur l'action des gouvernements ;
- Insister sur l'importance du dialogue interethnique afin d'éradiquer les conflits, sources de violation des droits de l'Homme et d'appauvrissement dans les pays de la Francophonie ;
- Insister sur l'importance de la lutte contre la corruption des Etats ;
- Engager les pays membres de l'O.I.F à mettre en place des programmes réguliers de sensibilisation de la population au respect des Droits de l'Homme, informant les citoyens sur leurs droits et recours individuels ;

- Assurer la prise en compte de toutes les sensibilités politico-ethniques dans le processus décisionnel et institutionnaliser la création de parlements pour les jeunes dans les pays de la Francophonie.

➤ **En matière de conflits et sécurité de :**

- Exiger l'adoption d'une législation commune sanctionnant sévèrement l'enrôlement d'enfants soldats ;
- Réduire les budgets militaires en faveur d'autres secteurs plus prioritaires ;
- Insister sur la prévention en matière de conflits, en luttant notamment contre la fabrication et le trafic d'armes ;
- Respecter le droit international humanitaire en cas de conflits.

➤ **En matière d'emploi de :**

- Réaffirmer l'importance de la lutte contre toute forme de discrimination dans les secteurs de l'emploi ;
- Renforcer la protection sociale dans les pays afin d'assurer une meilleure redistribution des richesses ;
- Développer des politiques incitant le retour des compétences et la création de conditions favorables à de nouveaux investissements ;
- Proposer la création de fonds d'insertion des jeunes afin de faciliter leur accès à l'emploi ainsi que leur accès à la création d'entreprises tout en fournissant un accompagnement.

➤ **En matière de santé de :**

- Encourager les actions entreprises dans le cadre de la lutte contre les pandémies, et principalement le SIDA et le paludisme ;
- S'engager à améliorer l'accès aux soins, en impliquant les jeunes dans la collecte de fonds nécessaires.

➤ **En matière d'économie de :**

- Proposer que les Etats membres de la Francophonie s'engagent à renforcer les sanctions contre le travail des enfants ;
- Amplifier le processus d'annulation de la dette des pays pauvres ;

- Promouvoir le commerce équitable afin de garantir des revenus suffisants aux producteurs ;
- Favoriser un programme de responsabilisation des entreprises qui impliquerait la protection des travailleurs, le contrôle de l'application des législations, notamment en matière d'environnement et des Droits de l'Homme, et la réglementation du secteur informel ;
- Décentraliser les infrastructures et les investissements afin de freiner l'exode rural.

➤ **En matière d'environnement de :**

- Promouvoir l'utilisation des ressources renouvelables, la recherche sur les effets des Organismes Génétiquement Modifiés, et la réglementation de la production et l'utilisation des pesticides et d'OGM ;
- Garantir l'accès à l'eau potable tout en assurant la bonne gestion de cette ressource ;
- Mettre en place dans les pays de la Francophonie un système efficace de collecte de déchets en vue de les trier et de les recycler.